



<p>ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES</p> <p><i>Nombre de membres :</i> <i>En exercice : 9</i> <i>Présents : 5</i> <i>Votants : 5</i> <i>Procurations : 1</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> 7 mars 2025</p> <p><i>Date d'affichage :</i> 31 mars 2025</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE GENNES</p> <p>Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, à 10 heures et 30 minutes, les membres du Bureau de l'Association Foncière, convoqués légalement, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la Commune de Gennes, sous la présidence de Monsieur Jean Simondon, président de l'Association Foncière</p> <p>Etaient présents : BEAUD Jean, CHOUFFE Jean-Claude, DACH Roger, HUGOT Jean-Pierre, SIMONDON Jean</p> <p>Excusés : GENILLOUX Philippe, GENILLOUX Jean-Pierre, DDT du Doubs</p> <p>Procurations : GENILLOUX Philippe à CHOUFFE Jean-Claude</p> <p>Absents : HIRCHI Céline, JANNIN Jean-François,</p> <p>Secrétaire : Jean-Pierre HUGOT</p>
--	--

Délibération AFR 250303 : Compte administratif 2024 – approbation – affectation des résultats

Le président présente le compte administratif 2024 (tableau ci-dessous) et rappelle le budget primitif de l'exercice considéré. Il ne prend pas part au vote du compte administratif, laisse le Bureau délibérer sur lesdits comptes, et confie au secrétaire vice-président le soin d'en proposer l'approbation. Le Bureau de l'Association Foncière, après en avoir délibéré, approuve unanimement le compte administratif.

Le bureau approuve unanimement les affectations des résultats, selon le tableau ci-dessous :

Association foncière 2024 affectation 2025	Dépenses	Recettes	Résultats comptables 2024 (1)	Reprise des résultats 2023 (2)	Part du (2) affecté à l'invnt sur le BP 2024 (3)	Résultats de clôture 2024 (1+2+3)	Solde des restes à réaliser	Résultats cumulés 2024	Affectation des résultats 2024 à 2025
Fonctionnement	404,65	2 485,19	2 080,54	5 469,98	0,00	7 550,52	0,00	7 550,52	En réserve au 1068
Investissement			0,00	101,60		101,60		101,60	Excédents fonc art RF 002 7 550,52
Total 1	404,65	2 485,19	2 080,54	5 571,58	0,00	7 652,12	0,00	7 652,12	RaR -
									Solde d'exécution (RI) art 001 101,60

Le Président
 Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
 Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture